



منظمة الأغذية  
والزراعة للأمم  
المتحدة

联合国  
粮食及  
农业组织

Food and  
Agriculture  
Organization  
of the  
United Nations

Organisation des  
Nations Unies  
pour  
l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольствен  
ная и  
сельскохозяйств  
енная  
организация  
Объединенных

Organización  
de las  
Naciones Unidas  
para la  
Agricultura y la  
Alimentación

## COMITÉ DES PRODUITS

### GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LA BANANE ET LES FRUITS TROPICAUX

#### Cinquième session

Yaoundé (Cameroun), 3 – 5 mai 2011

### DIRECTIVES PRATIQUES SUR L'EXPORTATION DE BANANES ET DE FRUITS TROPICAUX EN CHINE <sup>1</sup>

## I. INTRODUCTION

1. À sa dernière session, le Groupe intergouvernemental sur la banane et les fruits tropicaux, conscient du potentiel d'expansion du marché en Chine, a demandé au Secrétariat de continuer d'étudier la structure de la consommation (document BA/TF 11/3) et de rédiger des directives pratiques sur l'exportation des bananes et des fruits tropicaux en Chine. Une enquête menée auprès des ménages par le Bureau des statistiques de la Chine, en 2006-08, sur la consommation de ces fruits, indiquait que la demande avait doublé depuis la dernière enquête (1999-2001), sept ans auparavant, et que la consommation par habitant était de 3,2 kg pour les bananes, 0,5 kg pour les ananas, 0,5 kg pour les longanes et 0,7 kg pour les lychees. Le présent document fournit des directives visant à aider les parties intéressées dans leurs activités d'exportation.

## II. CIRCUITS DE COMMERCIALISATION

2. Il existe trois grands circuits de commercialisation pour les bananes et les fruits tropicaux en Chine: supermarchés; marchands de fruits et légumes; et marchés. Les supermarchés sont très compétitifs, en particulier au regard de la qualité et des prix, et ont donc la plus grosse part du marché. Les marchands de fruits et légumes continuent de prospérer en raison de leur emplacement *pratique* (proximité). Les marchés vendent à peu près exclusivement des fruits de production locale, alors que les fruits importés sont vendus par le canal des supermarchés et des marchands de fruits et légumes.

3. En dehors des chaînes de supermarchés internationales, il est très difficile pour un exportateur de vendre directement aux consommateurs en Chine en raison des obstacles d'ordre

<sup>1</sup> Le présent document a été rédigé à partir des informations recueillies pour le Secrétariat par M. Fu Qin, Directeur général et Professeur, Institut de sciences économiques et de développement agricoles, Académie chinoise des Sciences agricoles, Nandajie, Beijing (Chine). Son rapport porte la cote CCP:BA/TF 11/CRS 5.

linguistique et administratif. De leur côté, les entreprises nationales ne peuvent importer que sur autorisation. Il est donc recommandé aux exportateurs qui souhaitent pénétrer sur le marché chinois d'identifier des partenaires d'importation autorisés avec qui ils pourront se mettre d'accord pour vendre leurs fruits.

### III. ÉTABLISSEMENT DES CONTACTS

4. Il y a plusieurs moyens d'établir des contacts avec des importateurs de fruits en Chine, le plus direct et le plus efficace étant de se rendre sur les foires commerciales organisées par le Ministère chinois de l'agriculture, comme par exemple la Foire de Guangzhou. On peut également contacter directement les entreprises autorisées. Une liste des principaux importateurs est présentée à l'Annexe 1. Une troisième solution consiste à choisir un importateur sur l'Internet, mais la prudence est recommandée. Quelques-uns des principaux sites sont énumérés à l'Annexe 2. Les exportateurs peuvent aussi envisager de s'associer avec une entreprise chinoise. Conformément aux engagements pris par la Chine au sein de l'OMC, les sociétés étrangères peuvent avoir la pleine propriété des entreprises qu'elles créent en Chine. Une telle démarche nécessite cependant un investissement initial important.

5. Une fois des relations établies avec un importateur chinois, des règles et des procédures strictes doivent être suivies pour exporter des bananes et des fruits tropicaux en Chine, et il doit en être tenu compte dans le contrat passé entre l'exportateur et les importateurs.

6. Les importations de fruits frais sont réglementées par les mesures administratives relatives à la quarantaine et à l'inspection et à la supervision des importations de fruits entrées en vigueur le 15 juillet 2005<sup>2</sup>.

### IV. ORGANISMES ET SERVICES PUBLICS CHARGÉS DE CONTRÔLER LES IMPORTATIONS DE BANANES ET DE FRUITS TROPICAUX

7. Les principaux organismes et services publics chargés de contrôler les importations de bananes et de fruits tropicaux sont l'Administration générale chargée de la supervision de la qualité, de l'inspection et de la quarantaine (ASQIQ), l'Administration générale des douanes, le département administratif de la santé et le département administratif chargé de la normalisation au sein du Conseil d'État.

8. L'ASQIQ est chargée de l'inspection des fruits entrant dans le pays et de leur éventuelle mise en quarantaine (article 3 des mesures administratives relatives à l'inspection et à la quarantaine) et l'Administration générale des douanes contrôle l'application des droits de douane et autres droits comme le prévoit l'article 2 de la Loi douanière. Le Conseil d'État est chargé de la sécurité sanitaire des aliments (principalement des Limites maximales de résidus (LMR) pour les importations de fruits frais) et des normes.

### V. EXIGENCES GÉNÉRALES CONCERNANT L'IMPORTATION DE BANANES ET DE FRUITS TROPICAUX

9. Les exigences générales pour l'importation de bananes et de fruits tropicaux sont notamment les suivantes:

- a) *Santé et sécurité sanitaire*: Les fruits importés doivent remplir les exigences phytosanitaires convenues dans le cadre d'un protocole phytosanitaire bilatéral passé entre l'ASQIQ et le pays exportateur, qui varie selon le fruit et le pays d'origine. Un accord doit être impérativement passé avec l'ASQIQ sur un protocole phytosanitaire pour chaque type de fruit. Sans ce protocole, les exportateurs ne

---

<sup>2</sup> D'autres textes législatifs importants sont mentionnés à l'Annexe 3.

peuvent pas exporter leurs fruits en Chine. L'AQSIQ négocie les protocoles phytosanitaires avec chaque les divers pays exportateur, produit par produit. Par exemple, un pays qui a signé un protocole pour l'exportation d'ananas n'est pas automatiquement autorisé à exporter aussi des mangues. De même, si l'ASQIQ a autorisé les importations d'oranges de Californie, cela ne signifie pas que l'Italie (ou même d'autres États des États-Unis) puisse aussi exporter des oranges. La négociation des protocoles est longue, et l'ASQIQ n'examine pas simultanément des produits différents provenant du même pays.

En matière de sécurité sanitaire, la principale question concernant les importations de fruits touche aux LMR. L'Annexe 4 présente une liste des LMR pour les substances chimiques les plus utilisées dans la production fruitière. Les exportateurs souhaitant de plus amples informations doivent consulter le protocole phytosanitaire bilatéral signé entre la Chine et le pays exportateur.

- b) Étiquetage: Le nom et l'origine du fruit et le nom ou le code de la société d'emballage doivent être précisés sur le conditionnement, en chinois ou en anglais.
- c) Restriction quantitative: Il n'y a pas de restrictions quantitatives pour les fruits exportés en Chine. Des mesures de sauvegarde peuvent toutefois être appliquées si l'accroissement des importations porte ou menace de porter un préjudice grave au secteur national qui produit des articles analogues ou directement concurrents.

## VI. PROCÉDURES D'IMPORTATION ET DOCUMENTATION

- 10. Les importateurs de fruits frais sont responsables des éléments suivants:
  - les documents liés au contrat, dont le certificat d'origine et le certificat de quarantaine végétale ou le certificat phytosanitaire<sup>3</sup>;
  - la déclaration d'inspection et de quarantaine;
  - la déclaration de douane;
  - s'assurer que les importations sont conformes aux normes nationales de sécurité sanitaire des aliments;
  - conserver pendant au moins deux ans les dossiers relatifs aux importations et aux ventes.
- 11. Les principales étapes des procédures d'importation de fruits frais sont les suivantes:
  - 1. Obtention d'une licence d'importation de fruits: Avant toute expédition pour l'importation, l'importateur doit déposer auprès de l'ASQIQ une demande de permis d'importation en République populaire de Chine de produits animaux et végétaux relevant des services de quarantaine.
  - d) Contrat ou accord avec l'exportateur: L'importateur signe un contrat ou un accord avec l'exportateur et attend l'arrivée de l'expédition de fruits au port chinois spécifié.
  - e) Douanes: Lorsque la cargaison arrive au port de destination, l'importateur établit les documents à présenter aux douanes, parmi lesquels: le bon de livraison, la liste de colisage, la facture, le contrat ou l'accord, la déclaration d'importation.
  - f) Contrôles: Les autorités douanières contrôlent les documents et l'ASQIQ procède à l'inspection des fruits importés, aux fins d'une éventuelle quarantaine.

---

<sup>3</sup> Certificat de quarantaine végétale du pays exportateur. Les exportateurs sont tenus d'obtenir ces documents et de les transmettre aux importateurs.

L'importateur ou son agent présente l'original du permis d'importation de produits animaux et végétaux relevant des services de quarantaine et l'original du certificat de quarantaine végétale (original) lorsqu'il dépose une demande d'inspection aux fins de quarantaine.

- g) Paiement des droits: L'importateur paie les droits sur les fruits conformément au barème en vigueur<sup>4</sup>.
- h) Dédouanement: Une fois effectuées les étapes susmentionnées, l'importateur obtient le dédouanement et prend livraison des fruits.

---

<sup>4</sup> Barème 2011 des droits de douane appliqués par la République populaire de Chine (Zhonghua Renmin Gongheguo Haiguan Shuize 2011) (Voir annexe II).

**Annexe 1. Coordonnées des principales sociétés chinoises importatrices de bananes et de fruits tropicaux.**

1. Zhen'ao EX & IM Co., Ltd (Dalian), Tél: 0411-2771057  
<http://china-customs.com/customs-yellowpage/2102360008/>
2. Reach-All Global Logistics Co., Ltd (Dalian), Tél: 0411-87519397  
<http://www.jinde-logistics.com/index.php?N=LinkMode>
3. Beijing Xinfadi Xianguofang Fruits Wholesale Co., Ltd, Tél : 010-58011297  
<http://www.ebnew.com/company/20100424/160458306.html>
4. Guangzhou Shuguo Group, Tél:020-86471216 <http://www.gzvfg.com/jituan.htm>
5. Guangzhou Bufsun Co., Ltd, Tél : 400-8888-148 <http://www.bufsun.com>
6. Ningbo Free Trade Zone Ganglong Fruit Co., Ltd, Tél : 0574-27688186  
<http://www.nbgl.com.cn/aboutjg.asp>
7. Xiamen Tonghui Trade Co., Ltd, Tél : 0592-5156081 <http://xmthtrade.com>
8. Nanjing Tianpeng Trade & Industry Co., Ltd, Tél: 025-58817144  
[http://gongyingshang.youboy.com/jiangsu/b/gys127308\\_60125.html](http://gongyingshang.youboy.com/jiangsu/b/gys127308_60125.html)
9. Shanghai Fruits Co., Ltd, Tél: 021-63765599 <http://ccn.mofcom.gov.cn/446139>
10. Qingdao Tianyuan Fruit Co., Ltd, Tél: 0532-88486028 <http://www.qdgp888.com/main.ph>
11. Beijing Changqing Zhonghong Guosu Food Co., Ltd, Tél: 18910368766  
<http://zhonghongf-and-v.com>

**Annexe 2. Sources d'information disponibles sur l'Internet.**

1. *Loi de la République populaire de Chine sur la quarantaine animale et végétale à l'entrée et à la sortie (Zhonghua Renmin Gongheguo Jinchujing Dongzhiwu Jianyi Fa)*, <http://www.cnca.gov.cn/rjwzcjgb/flfg/images/20061016/475.pdf>
2. *Règlement d'application de la Loi de la République populaire de Chine sur la quarantaine animale et végétale à l'entrée et à la sortie (Zhonghua Renmin Gongheguo Jinchujing Dongzhiwu Jianyi Fa Shishi Tiaoli)*, <http://www.cnca.gov.cn/rjwzcjgb/flfg/images/20061016/474.pdf>
3. *Code pénal de la République populaire de Chine (Zhonghua Renmin Gongheguo Shipin Xingfa)*, <http://wenku.baidu.com/view/7f8baff80242a8956bece4ad.html>
4. *Directives relatives à la réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international (NIMP15)*, [http://www.spc.int/pps/IPPC%20ICPM%20ISPM/ISPMs\\_new/Fre/ISPM\\_15\\_French.pdf](http://www.spc.int/pps/IPPC%20ICPM%20ISPM/ISPMs_new/Fre/ISPM_15_French.pdf)
5. *Liste des pays et régions ayant des autorisations d'entrée de fruits en Chine (mise à jour le 4 janvier 2010)*, <http://www.xs.ziq.gov.cn/dqj/xiaoshan/Item/Show.asp?m=1&d=4539>
6. *Mesures administratives d'inspection, de quarantaine et de supervision des fruits à l'entrée (Jinjing Shuiguo Jianyan Jianyi Jiandu Guanli Banfa)*, [http://www.legaldaily.com.cn/misc/2005-06/30/content\\_162078.htm](http://www.legaldaily.com.cn/misc/2005-06/30/content_162078.htm)
7. *Procédures de déclaration d'importation*, <http://baike.baidu.com/image/a54e55fbaaab2634034f56b3>
8. *Barème 2011 des droits de douane appliqués par la République populaire de Chine à l'importation et à l'exportation (Zhonghua Renmin Gongheguo Haiguan Shuize 2011)*, <http://www.jingjibook.org/Html/B/125/2006-11/4/200611496134.htm>
9. *Procédure relative à l'inspection, à la quarantaine et à la supervision des fruits à l'entrée (port de Xiaoshan, Province de Zhejiang, RPC)*, <http://www.xs.ziq.gov.cn/dqj/xiaoshan/Item/Show.asp?m=1&d=4665>.
10. *Procédure relative à l'inspection, à la quarantaine et à la supervision des fruits à l'entrée (port de Ningbo, Province de Zhejiang, RPC)*, <http://www.ccpitnb.org/index.php/default/nbfetview/id/69948/sub/tpl/en>
11. *Guide relatif à l'inspection, à la quarantaine et à la supervision des fruits à l'entrée (Port de Zhuhai, Province de Guangdong, RPC)*, <http://www.zhciq.gov.cn/showHallWorkInfo.do?colId=7331&threadId=7334&infoId=200809220000024>
12. *Règlements relatifs aux mesures de sauvegarde - République populaire de Chine (Zhonghua Renmin Gongheguo Baozhang Cuoshi Tiaoli)*, <http://www.en8848.com.cn/yingyu/84/n-93384.html>
13. *Loi de la République populaire de Chine sur l'hygiène des aliments (Zhonghua Renmin Gongheguo Shipin Weisheng Fa)*, [http://news.xinhuanet.com/travel/2003-01/22/content\\_701902.htm](http://news.xinhuanet.com/travel/2003-01/22/content_701902.htm)
14. *Règlements relatifs à la notification et à l'accréditation des compléments nutritionnels (Yingyang Buchongji Shenbao Yu Pingshen Guiding (Shixing))*, <http://www.sda.gov.cn/WS01/CL0055/10396.html>
15. *Mesures concernant l'administration de la sécurité sanitaire des importations d'organismes agricoles génétiquement modifiés (Zhuanjiyin Shengwu Jinkou Anquan Guanli Banfa)*, <http://wenku.baidu.com/view/5e502278168884868762d64f.html>

16. *Mesures concernant la gestion de l'hygiène des aliments irradiés (Fuzhao Xinxian Shuiguo Shucai Weisheng Biaozhun)*, <http://www.people.com.cn/item/flfgk/gwyfg/1996/236003199601.html>
17. *Norme relative à l'hygiène des fruits et légumes frais irradiés (GB 14891.5—1997)*, <http://www.21food.cn/html/biaozhun/1349.htm>
18. *Exigences techniques de la Norme générale Codex pour les aliments irradiés (Fuzhao Shipin Tongyong Jishu Yaoqiu)*, <http://wenku.baidu.com/view/719c4a80e53a580216fcfe86.html>
19. *Mesures concernant la supervision et le contrôle des zones sous douane (Baoshuiqu Haiguan Jianguan Tiaoli)*, <http://www.people.com.cn/item/flfgk/gwyfg/1997/307101199766.html>
20. *Loi douanière de la République populaire de Chine (Zhonghua Renmin Gongheguo Haiguan Fa)*, <http://www.people.com.cn/item/flfgk/gwyfg/1987/111703198701.html>
21. *Loi de la République populaire de Chine sur la sécurité sanitaire des aliments (Zhonghua Renmin Gongheguo Shipin Anquan Fa)*, [http://news.xinhuanet.com/legal/2009-02/28/content\\_10925078.htm](http://news.xinhuanet.com/legal/2009-02/28/content_10925078.htm)
22. *Limites maximales de résidus de pesticides dans les aliments (Shipin Zhong Nongyao Zuida Canliu Xianliang)*, <http://wenku.baidu.com/view/907abd335a8102d276a22f19.html>.
23. *Sécurité sanitaire des produits agricoles — exigences de sécurité sanitaire pour la pollution non environnementale des fruits*, <http://www.xyzhj.gov.cn/down/bz/jichu/24.pdf>.

**Annexe 3. Autres dispositions importantes de la législation chinoise**

*Loi sur la quarantaine animale et végétale à l'entrée et à la sortie*

*Règlements relatifs à l'application de la loi sur la quarantaine animale et végétale à l'entrée et à la sortie*

*Loi sur l'inspection des produits à l'entrée et à la sortie*

*Règlements relatifs à l'application de la loi sur l'inspection des produits à l'entrée et à la sortie*

*Loi sur l'hygiène des denrées alimentaires*

*Règlements relatifs à l'application de la loi sur l'hygiène des denrées alimentaires*

*Loi sur la sécurité sanitaire des aliments*

*Règlements relatifs à l'application de la loi sur la sécurité sanitaire des aliments*

*Réglementation relative à l'origine des importations et des exportations*

*Loi douanière*

*Règles douanières régissant la perception de droits sur les importations et les exportations*

*Code pénal*

*Réglementation relative aux mesures de sauvegarde*

Les dispositions ci-dessus<sup>5</sup> peuvent s'appliquer à l'importation de bananes et de fruits tropicaux.

---

<sup>5</sup> Les liens permettent aux importateurs de trouver la législation correspondante (Voir annexe 2).



**Annexe 4 – Limites maximales de résidus (LMR) de pesticides dans les fruits**

Nom	Limites maximales de résidus (LMR) en mg/kg
acéphate	0,5 pour tous les types de fruits
amitrazé	0,5 pour les Pyrus et les Citrus
azocyclotine	2 pour les Pyrus et les Citrus
bifenthrine	0,5 pour les Pyrus et 0,05 pour les Citrus
bromopropylate	2 pour les Pyrus et les Citrus
buprofezin	0,5 pour les Citrus
cadusafos	0,005 pour les Citrus
captane	15 pour les Pyrus
cabendazim	3 pour les Pyrus et les Vitis, et 0,5 pour les autres fruits
caboturan	0,5 pour les Citrus
carbosulfan	0,1 pour les Citrus
chlorothalonil	1 pour les Pyrus et les Citrus, 0,5 pour les Vitis
chlorpyrifos	1 pour les Pyrus, 2 pour les Citrus
clofentezine	0,5 pour les Pyrus et les Citrus, 1 pour les dattes
cyfluthrine	0,5 pour les pommes
cyhalothrine	0,2 pour les Pyrus et les Citrus
cyperméthrine	2 pour les Pyrus et les Citrus
DDT	0,05 pour tous les fruits
deltaméthrine	0,1 pour les Pyrus, 0,05 pour les Citrus et les fruits tropicaux et subtropicaux
dichlorvos	0,2 pour tous les types de fruits
dicofol	1 pour les Pyrus et les Citrus
diflubenzuron	1 pour les Pyrus et les Citrus
diméthoate	1 pour les Pyrus, 2 pour les Citrus et les fruits à noyau
diniconazole	0,1 pour les Pyrus
diphénylamine	5 pour les pommes
endosulfan	1 pour les Pyrus
esfenvalérate	1 pour les Pyrus et les Citrus
éthéphon	2 pour les fruits tropicaux et subtropicaux (peau ne se consomme pas)
fénarimol	0,3 pour les Pyrus
fenbuconazole	0,5 pour les pêches, 0,05 pour les bananes
Fenbutatin oxide	5 pour les Pyrus et les Citrus
fénitrothion	0,5 pour tous les types de fruits
fenpropathrine	5 pour tous les types de fruits
fenpyroximate	0,5 pour les pommes et les Citrus
Fenthion	0,05 pour tous les types de fruits

---

Nom	Limites maximales de résidus (LMR) en mg/kg
fenvalérate	0,2 pour tous les types de fruits
flucythrinate	0,5 pour les Pyrus
flusilazole	0,2 pour les Pyrus
glyphosate	0,1 pour tous les types de fruits
HCH	0,05 pour tous les types de fruits

---

Note: Pour de plus amples détails, les exportateurs doivent se référer au protocole phytosanitaire bilatéral correspondant.

Source: *Limites maximales de résidus de pesticides dans les aliments*,  
<http://wenku.baidu.com/view/907abd335a8102d276a22f19.html>.